**DEMANDE D'ADHÉSION Saison 2022-2023**(1)

#  1re demande ou  Renouvellement

NOM : Prénom :

Né.e le :

Adresse :

Courriel : @

La licence est désormais envoyée par la F.F.R. à votre adresse mail. Il est donc important de spécifier une adresse mail valide pour recevoir votre licence. Si vous ne possédez pas d’adresse mail merci de le préciser ci-dessus.

Téléphone : (fixe et/ou portable):

* j’ai noté que la Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 fait obligation aux associations d’une Fédération sportive d’assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents et de délivrer une licence à tous les membres.
* je reconnais qu’outre cette garantie qui me sera acquise, il m’a été proposé une assurance qui couvre mes propres accidents corporels.
* je m’engage à respecter le règlement intérieur de l’association, à suivre les consignes qui me seront transmises par les responsables et à être convenablement équipé(e) pour les activités auxquelles je participerai.

Montant de l'adhésion 2022-2023(période du 1.09.2022 au 31.08.2023) :

Licence F.R.R. + assurance IRA + adhésion au club : **42€**

Licence F.F.R. + assurance IMPN + adhésion au club :  **52€**

Licencié.e à la F.F.R. par un autre club : (joindre photocopie de la licence) **18€**

***Certificat médical :***

* ***1ère demande*** *: un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive (randonnée pédestre, raquette, marche nordique, etc…), daté de moins d'un an au jour de la prise de licence, doit être fourni par le pratiquant. Sa durée de validité est de 3 saisons sportives. Un modèle de certificat est à disposition sur le site du Club en suivant le chemin : Le Club / Le formulaire d'adhésion / formulaire de certificat médical. (cocher la ou les disciplines pour lesquelles vous adhérez au Club avant de le remettre au médecin qui signera le document).*
* ***Renouvellement*** *: durant la nouvelle période de validité de 3 saisons sportives du certificat médical, lors de chaque renouvellement de licence, je réponds au questionnaire de santé (cf. annexe 1).*
* *Si je réponds « NON » à toutes les questions, je suis dispensé de présentation d’un certificat médical. Je joins l’annexe 2 complété (cf. annexe 2)*
* *Si je réponds « OUI » à une seule des questions, ou refuse d’y répondre, je dois fournir un certificat médical datant de moins de 3 mois au jour de la prise de licence.*

Fait à ...................................... le : ........................ Signature

**La demande d’adhésion complétée, le certificat médical ou le questionnaire de santé et le règlement sont à transmettre à LA RANDONNEE CERETANE BP 308 66403 CERET.**

**Toute demande ne comprenant pas ces 3 pièces ne pourra être enregistrée.**

*(1) mettre une croix pour la formule choisie .*

**CAMPAGNE D’ADHÉSIONS 2022-2023**

*Quelques précisions :*

1. *Le C.A., lors de sa séance du 13 juin 2022 a pris la décision de* ***maintenir les tarifs*** *soit 42€ pour l'adhésion "classique" (licence F.F.R., assurance IRA et adhésion au club).À souligner que ce tarif est inchangé depuis 9 années consécutives tout en offrant en même temps d'autres activités (RandoSanté, Marche Nordique,etc…).*
2. *Dans le souci de rendre la communication entre le C.A. et les membres de l'association plus actuelle et plus réactive, il a été décidé, dès le 1er septembre prochain, de limiter au strict minimum les informations "papier". C'est ainsi, par exemple, que le programme mensuel des activités ne sera plus diffusé en version papier à l'O.T.I. de Céret.*

***Les personnes "non connectées" - ne disposant pas d’Internet et par voie de conséquence ne disposant pas d'adresse email -, sont invitées à s’entendre avec un des membres du Club ayant une adresse électronique lequel pourra / voudra lui communiquer régulièrement les informations émises par le Club (programme mensuel, évènements, informations diverses).***

1. *L'année comptable des associations sportives débute le 1er septembre prochain, vous pouvez donc dès à présent procéder au renouvellement (ou première demande) de l'adhésion. Lors de l'A.G. - prévue le 3 Décembre 2022 -, ne seront invitées et ne pourront participer aux votes* ***QUE*** *les membres à jour de leur cotisation pour la saison 2022-2023.*
2. *Le partenariat entre notre Association et le Conseil Départemental ayant été reconduit, vous pouvez vous rendre au Centre Sport Santé - Maison Départementale des Sports, rue Duguay Trouin - 66000 PERPIGNAN, Tél. 04 68 52 98 30 (du mardi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h) pour bénéficier auprès d’un médecin du sport, d’une visite médicale gratuite (n'oubliez pas de prendre rendez-vous).*
3. *Tous les détails concernant les formules d'assurances peuvent être consultés auprès du secrétariat ou pour celles et ceux qui sont connectés sur le site de la FFRandonnée à l'adresse suivante (ils sont aussi résumés sur la feuille contenant votre carte licence) :*[***https://www2.ffrandonnee.fr/data/CMS/files/adhesion/ADHESION 20-21 GUIDE ASSURANCES A4.pdf***](https://www2.ffrandonnee.fr/data/CMS/files/adhesion/ADHESION%2020-21%20GUIDE%20ASSURANCES%20A4.pdf)*.*
4. *Pour tout autre renseignement, n'hésitez pas à vous adresser au secrétariat (tél :06 23 33 98 32).*
5. *Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l’objet d’un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l’association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d’un droit d’accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat.*